MISCELLANEA GEOGRAPHICA
WARSZAWA 1988

Maciej Jędrusik

L'AGRICULTURE DANS LES PETITES ILES TROPICALES. ESSAI DE TYPOLOGIE

L'auteur de l'article procède à la comparaison de divers types de l'agriculture sur les petites îles tropicales partant de la typologie de l'agriculture mise au point par la Commission à la Typologie de l'Agriculture près l'Union Géographique Internationale, dirigée par Jerzy Kostrowicki*. La description détaillée de cette typologie se trouve dans de nombreux ouvrages.

L'étape de base consiste à définir l'agriculture d'un cas étudié (ferme, unité administrative ou île — comme c'est le cas dans notre article) à l'aide d'une série de 27 variantes représentant 27 caractéristiques de l'agriculture réparties en quatre groupes, à savoir: caractéristiques sociales, caractéristiques opérationnelles, caractéristiques productives, caractéristiques structurelles. La valeur de chaque caractéristique peut être rangée dans l'une de cinq classes dont 1 = très basse, 2 = basse, 3 = moyenne, 4 = élevée, 5 = très élevée.

Seize îles situées dans trois océans ont été choisies afin de servir d'objet d'études sur l'agriculture de petites îles tropicales. Ainsi, dans l'Atlantique, nous avons Basse-Terre, Désirade (toutes trois dépendant du département de Guadeloupe), ensuite Martinique, Barbados, et Montserrat; Nanouméa (Tuvalu), Abemama, Christmas (Kiribati), Samui (Thaïlande), et Tutuila (Samoa américaines) sont situées dans le Pacifique; enfin viennent les îles de l'Océan Indien: Mahé et Silhouette (Seychelles), Maurice, Réunion, et Mayotte. Ces îles diffèrent les unes des autres non seulement par la position géographique mais également par les conditions ayant influé sur la formation de l'agriculture. Ces conditions peuvent être aussi bien naturelles (surface et genèse de l'île, solitaire ou faisant partie d'un groupe d'îles, distance du continent) qu'extra-naturelles (densité de population, structure ethnique, histoire, niveau du développement économique). L'une des causes principales ayant limité le nombre d'îles examinées était l'inaccessibilité ou même

* Kostrowicki, J., 1986, "Transformations de l'agriculture européenne à la lumière de la carte des types agricoles de l'Europe", dans: *Geographia Polonica*, 52, pp. 191—208.

l'absence de sources dignes de foi. Mais partant des recherches effectuées jusqu'à maintenant, nous pouvons affirmer que les îles choisies sont représentatives de tout ou de presque tout l'ensemble de petites îles tropicales.

Les données de départ ayant servi à désigner les codes de l'agriculture ont été puisées dans des matériaux en provenance des îles étudiées (recensements agricoles et leur élaboration préliminaire) ou bien, comme dans le cas de Samui, ce sont des résultats des recherches effectuées par l'auteur. La modestie ou l'absence de certaines valeurs ont été compensées ou complétées par des estimations; on a fait tout le possible afin que les codes reflètent l'état de l'agriculture au tournant des années soixante-dix et quatre-vingt.

Ainsi, ces données permettent de désigner, conformément aux principes de la typologie de l'agriculture mondiale, les codes suivants de l'agriculture (table 1).

Table 1

Les codes de l'agriculture des îles étudiées

Ile	Code			
1. Réunion	1251112	3145143	5544555	511115
2. Mayotte	1121211	4111132	1111214	211112
3. Mahé	1141111	4131134	3322533	531342
4. Montserrat	1251111	4551145	3522333	241551
5. Abemama	1151211	4111112	2211325	512113
6. Christmas	1151231	2111111	1111315	513213
7. Nanouméa	1151211	5111123	2211115	515211
8. Martinique	1151111	3355244	4433543	332112
9. Tutuila	1151111	4331144	3311112	414311
10. Désirade	1151211	4111144	3311124	124311
11. Basse-Terre	1151112	4243144	4423544	421113
12. Grande-Terre	1151112	4443145	4523545	431115
13. Samui	1251222	4111211	3323323	413113
14. Silhouette	1151122	2111141	2233325	513113
15. Barbados	1151222	4144133	4423544	431214
16. Maurice	1151222	4225243	5534554	511115

Afin de déterminer la place de l'agriculture des îles étudiées dans le système hiérarchique des types de l'agriculture mondiale, les codes illustrant l'agriculture de chaque île ont été comparés avec un réseau de codes-modèles sur trois niveaux hiérarchiques. Les résultats obtenus pour chacun des niveaux sont présentés dans les tables ci-dessous.

En analysant les distances entre les codes, on peut essayer d'établir les codes décrivant l'agriculture des groupes particuliers d'îles, où les distances entre les codes de l'agriculture des îles appartenant à ces groupes et le code

Table 2

Les distances entre les codes de l'agriculture des îles et les codes-modèles du I[er] rang

Ile	E	L	T	M	S
Réunion				30	
Mayotte	28	40	30		
Mahé	39	33	35	35	
Montserrat		41	33	39	
Abemama	37	39	33		
Christmas	33	39	37		
Nanouméa	33		31		
Martinique			34	24	38
Tutuila	36		24		
Désirade	30	36	22	36	40
Basse-Terre			33	27	39
Grande-Terre			37	35	
Samui	37	33	23	41	41
Silhouette	39	33	31	39	
Barbados		40	34	24	40
Maurice			36	30	

Table 3

Les distances entre les codes de l'agriculture des îles et les codes-modèles du II[e] rang

Ile	Et	Tm	Ts	Ms	Mi	Mm
Réunion				23	22	25
Mayotte	22		22			
Mahé		29				28
Montserrat		29				30
Abemama			17			
Christmas			19			
Nanouméa	27		25			
Martinique						19
Tutuila		20				
Désirade		18				
Basse-Terre				20		22
Grande-Terre				26		
Samui			13			
Silhouette			13			
Barbados				19		19
Maurice				17		

Table 4

Les distances entre les codes de l'agriculture des îles et les codes-modèles du III[e] rang

Ile	Etc	Tmk	Tmy	Tme	Tsc	Tss	Tsd	Mmc	Mmf	Mmm	Mso
Réunion											16
Mayotte	20				20						
Mahé											
Montserrat		17									
Abemama						17	16				
Christmas					15						
Nanoumea											
Martinique								16	16	17	
Tutuila			13	14							
Désirade			17	16							
Basse-Terre									17		15
Grande-Terre											19
Samui						13					
Silhouette						11					
Barbados											14
Maurice											18

moyen rempliraient les conditions adoptées dans les conceptions de la typologie de l'agriculture.

L'insuffisance de place réservée à cet article nous empêche de présenter les détails de la procédure typologique. Cette procédure permet de conclure que de l'ensemble de seize îles examinées, il est possible de distinguer trois groupes dont l'agriculture se ressemble réciproquement, mais se distingue nettement de l'agriculture d'autres groupes. Voici les trois groupes d'îles:

1. Réunion, Grande-Terre, Basse-Terre, Maurice, Barbados, Martinique;
2. Abemama, Christmas, Samui, Silhouette, Nanouméa, Mayotte;
3. Désirade, Tutuila, Montserrat, Mahé.

La procédure typologique présentée plus haut nous permet de constater que l'agriculture des seize îles étudiées pourrait être rangée parmi trois types déjà existants de l'agriculture du I[er] rang; on peut y distinguer nettement les îles à prédominance de l'agriculture traditionnelle extensive—type de transition entre E et T (Mayotte et Nanouméa), ensuite les îles à prédominance de l'agriculture traditionnelle intensive—type T (Montserrat, Tutuila, Désirade, Mahé, Abemama, Christmas, Samui, Silhouette), et les îles à prédominance de l'agriculture de marché—type M (Grande-Terre, Basse-Terre, Maurice, Réunion, Barbados et Martinique).

Il semble que l'agriculture des îles étudiées pourrait être classée parmi les trois types de l'agriculture au niveau hiérarchique II, rang Ts, Tm et Ms; certaines de ces îles se distinguent par une agriculture à caractère de transition assez net. Des cas particuliers ont été classés parmi les types déterminés à l'aide des codes moyens proposés pour les îles dont les

agricultures respectives se ressemblent. Ainsi, le type Ts est défini comme agriculture peu intensive, à petite échelle, semi-monétaire, spécialisée. Le type Tm concerne une agriculture traditionnelle, à petite échelle, mixte, tandis que le type Ms se rapporte à une agriculture à petite échelle, spécialisée dans la culture de plantes industrielles.

Les codes moyens mentionnés plus haut ont également contribué à classer l'agriculture des îles étudiées parmi les types du III[e] rang. Il semble que nous pourrions désigner cinq types où entreraient tous les cas examinés. Ainsi, l'un des types du III[e] rang pourrait appartenir au type II, rang Ms, un autre — au Ts, et trois — au Tm. Il n'y a qu'un seul de ces types du III[e] rang — le Tmy — à exister dans le système hiérarchique des types de l'agriculture mondiale connu jusqu'ici. Trois autres sont relativement proches des types M, Tss et Tmk, un type caractérisant l'agriculture de Mahé est assez éloigné des types du III[e] rang déjà existants.

Ainsi, au niveau hiérarchique du II[e] rang, on distingue des groupes suivants d'îles dont l'agriculture se ressemble réciproquement, mais diffère de l'agriculture des autres îles. Les voici:

1. Ts — Abemama, Christmas, Tutuila, Samui, Silhouette, Nanouméa, Mayotte;
2. Tm — Désirade, Tutuila, Montserrat, Mahé;
3. Ms — Grande-Terre, Basse-Terre, Maurice, Barbados, Martinique, Réunion.

Il y a cinq groupes de ce genre au niveau hiérarchique du III[e] rang:

1. Grande-Terre, Basse-Terre, Maurice, Barbados, Martinique, Réunion (type proche de Mso, peut-être Msl?)
2. Abemama, Christmas, Samui, Silhouette, Nanouméa, Mayotte (type proche de Tss, peut-être Tsj?)
3. Tutuila, Désirade (Tmy)
4. Montserrat (type proche de Tmk)
5. Mahé (type?).